



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

Certificat de spécialisation (CS)

«Conduite de la production
de plantes à parfum, aromatiques et
médicinales» (niveau 4)



Le certificat de spécialisation (CS) « conduite de la production de plantes à parfums, aromatiques et médicinales » (CP PPAM) est une certification classée au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Cette certification s'appuie sur les référentiels des diplômes du baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'entreprise agricole » (CGEA) ou du brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole » (BP REA) et certifie des compétences spécialisées relatives à la production de plantes à parfums, aromatiques et médicinales.

Le référentiel du CS comporte 3 parties :

- 1. le référentiel d'activités ;*
- 2. le référentiel de compétences ;*
- 3. le référentiel d'évaluation.*

Le CS peut comporter une unité complémentaire relative à la cueillette de plantes sauvages.

Le CS peut être délivré avec une mention agriculture biologique lorsque les conditions concernant la formation et l'évaluation, précisées dans le référentiel, sont réunies.

Mentions légales des photos

<https://www.store.agriculture.gouv.fr/>

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture. Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée.

SOMMAIRE



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	5
Contexte socio-économique du secteur professionnel	6
Fiche descriptive des activités spécialisées (FDAS)	8
Situations professionnelles significatives (SPS)	10
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	11
Liste des capacités attestées par le diplôme	12
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	13
Modalités et critères d'évaluation	14
SIGLIER	15



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVÉS

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- ▶ *la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique du secteur professionnel et à la classification de la spécialisation ;*
- ▶ *la deuxième partie est constituée des informations réglementaires en lien avec l'exercice des activités et de la fiche descriptive des activités spécialisées (FDAS) ;*
- ▶ *la troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.*



CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR PROFESSIONNEL

1.1. Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1.1. Filière et systèmes de production

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) est une filière très diversifiée, tant au niveau de ses productions (plus de 150 espèces végétales et plus de 500 références produits) qu'au niveau des usages des produits (alimentaire, parfumerie, cosmétique, pharmaceutique, compléments alimentaires, vétérinaires...). Les matières premières produites sont utilisées sous différentes formes : en frais, en sec, en surgelé et sous forme d'extraits (90 % des productions).

C'est une filière en fort développement : 53 000 hectares (ha) en 2016¹ contre 32 000 ha en 2000, avec un nombre d'exploitants agricoles d'environ 3 500.

Parmi les espèces cultivées, trois d'entre elles couvrent les trois quarts des surfaces : les lavandes / lavandins (25 000 ha en 2017, + 40 % des superficies en 10 ans) et le pavot œillette (13 000 ha). Les autres espèces réalisent 60 % du chiffre d'affaires de la production, illustrant ainsi des chiffres d'affaires à l'hectare très différenciés entre les espèces.

Cette filière a aussi la particularité d'avoir une forte identité territoriale : par exemple, les lavandes / lavandins et herbes de Provence pour le Sud-Est de la France, la gentiane et les plantes sauvages de cueillette pour le Massif central, l'arnica pour les Vosges, les plantes médicinales pour les Pays de Loire, le bourgeon de cassis pour la Bourgogne-Franche-Comté, les fleurs de Grasse pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les PPAM se retrouvent néanmoins sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La plupart de ces productions sont exigeantes en main d'œuvre notamment pour les opérations d'entretien des cultures, de récolte et de première transformation. Confrontée à des charges élevées en main d'œuvre pour les analyses Qualité, la filière des PPAM est donc exposée à une concurrence internationale forte. Si la France importe des plantes aromatiques et médicinales - comme le thym - produites moins cher ailleurs, le secteur des plantes à parfum se démarque assez fortement car il représente une forte capacité de production et exporte massivement à l'échelle mondiale.

Le chiffre d'affaires pour la production agricole des PPAM est estimé à 150 millions d'euros, représentant 2 pour mille de la « ferme France », avec 30 000 emplois directs et indirects². La cueillette occupe également une place importante, elle concerne 190 plantes pour 84 plantes cultivées et environ 20 % du chiffre d'affaire global.

1.1.2. Politiques publiques liées aux systèmes de production

FranceAgriMer accompagne la filière PPAM avec des dispositifs spécifiques pour les producteurs et les transformateurs :

- aides aux investissements de production et de première transformation ;
- aides aux organisations de producteurs dans le cadre de la transformation et de la commercialisation des produits de leurs adhérents ;
- aides à l'assistance technique, au-delà des actions éligibles à l'appel à projets dans le cadre du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) commun à l'ensemble des filières.

En 2017, l'ensemble de ces soutiens financiers (hors crédits d'études) discutés et validés au sein du Conseil spécialisé de la filière et mis en œuvre par la délégation nationale de FranceAgriMer a mobilisé près de 1,35 Millions d'euros.

FranceAgriMer finance également des études afin de mieux cerner les attentes des marchés et leurs perspectives d'évolution. Une veille est réalisée sur les évolutions réglementaires, qui peuvent avoir un impact important sur les ventes.

1.1.3. Agro-écologie et systèmes de production

L'impact social est très fort dans les zones de montagne où les cultures de PPAM permettent à des zones entières de vivre du revenu de ces productions. La filière PPAM représente une opportunité de développement socio-économique durable des territoires, notamment des Outre-mer qui recèlent une richesse végétale longtemps oubliée. Elle montre que la préservation et la valorisation de la biodiversité peuvent être un levier de développement local, avec des retombées positives sur les territoires³.

Il y a un enjeu pour la filière PPAM à s'inscrire dans une démarche de protection de la biodiversité, de réduction des phytopharmaceutiques et de la fertilisation, ainsi que de la gestion durable de la ressource en eau. Cette démarche peut se traduire notamment par un engagement dans la certification environnementale.

Si plus d'une centaine d'espèces sont cultivées, il faut également prendre en compte les PPAM issues de la cueillette qui connaissent aussi un développement exponentiel.

La cueillette se réalise sur les terrains liés à l'exploitation (terres en friches, bois, prairies) mais également en dehors. Chaque cueilleur se constituant un « territoire de cueillette » plus ou moins étendu en rapport avec la diversité des plantes collectées⁴.

Les PPAM biologiques représentent une part significative de l'ensemble des productions de PPAM françaises : 13% en moyenne sur l'ensemble de la filière et 25% pour les plantes aromatiques et médicinales (hors pavot œillette). Le marché des PPAM poursuit son essor, ainsi, selon l'Agence Bio, les PPAM ont représenté le secteur le plus dynamique, toutes filières agricoles confondues, avec un taux de progression proche de 20% entre 2001 et 2016.

- 1 *Données et bilans des filières plantes à parfum, aromatiques et médicinales, Panorama 2016, FAM juin 2018*
- 2 *Plan de la filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, Comité des PPAM, décembre 2017*
- 3 *Rapport d'information, mission d'information parlementaire sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir, C. Imbert, J. Labbé, septembre 2018*
- 4 *Le producteur-cueilleur, un acteur de l'interstice ? Florence Pinton, Claire Julliand et Jean-Paul Lescure, Anthropology of food, 2015*

1.2. Repérage des emplois et secteurs professionnels en lien avec les activités visées par le certificat de spécialisation

Les emplois dans lesquels sont mises en oeuvre les compétences visées par le certificat de spécialisation correspondent aux emplois visés par les diplômes de référence : BP REA et Baccalauréat professionnel CGEA.

Les activités prises en compte dans le certificat de spécialisation peuvent s'exercer dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place des titulaires dans l'organigramme de l'entreprise. Sont répertoriés ici les différentes appellations institutionnelles ou d'usage et les codes correspondants quand ils existent des emplois et secteurs professionnels dans lesquels les activités visées par le certificat de spécialisation peuvent s'inscrire.

Dénominations des emplois

Dans les exploitations enquêtées, les appellations des emplois sont :

- Producteur de PPAM
- Responsable culture spécialisée en PPAM
- Ouvrier qualifié en PPAM
- Cueilleur

Code du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) : Code A1414 : Horticulture ou maraîchage

- Lavandiculteur/Lavandicultrice
- Producteur/Productrice de plantes à parfums
- Producteur/Productrice de plantes aromatiques
- Producteur/Productrice de plantes médicinales

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF) :

Code 211 : Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Mention dans la Convention collective de la branche :

Code nomenclature d'activité française (NAF) / Code d'activité principale (APE) 0128Z : Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques.

Cette classe comprend :

- les cultures permanentes et non permanentes de plantes à épices et aromatiques ;
 - Poivre
 - Piments et poivrons
 - Noix muscades, macis, amomes et cardamomes
 - Anis, badiane et fenouil
 - Cannelle
 - Clous de girofle
 - Gingembre
 - Vanille
 - Houblon
 - Autres plantes à épices et aromatiques
- la culture de plantes médicinales et narcotiques ;
- la culture de matières végétales utilisées principalement en parfumerie ou à usage insecticide, parasiticide ou similaire.



FICHE DESCRIPTIVE DES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES (FDAS)

Les activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

2.1. Cadrage réglementaire

2.1.1. Réglementations liées aux activités

La pharmacopée est l'ouvrage de référence en phytothérapie puisqu'elle recueille la liste des plantes médicinales. Ces dernières sont considérées comme des substances à action thérapeutique. Leur vente est réservée aux pharmaciens, à l'exception de 148 d'entre elles dont l'usage alimentaire ou cosmétique est reconnu. Le décret n° 2008-841 du 22 août 2008 établit la liste des plantes médicinales pouvant être vendues hors pharmacie et précise la partie utilisée et la forme autorisée.

L'ensemble des réglementations concernant la vente directe de PPAM est disponible sur le site internet de France Agrimer à la rubrique publication :

(<https://www.franceagrimer.fr/Publications>) : État des lieux de la réglementation française s'appliquant à la vente directe des plantes à parfum, aromatique et médicinale (PPAM), août 2018.

2.2 Fiche descriptive des activités spécialisées

1. Pilotage

- 1.1. Contacte les clients pour évaluer leurs besoins et confirmer leurs commandes
- 1.2. Détermine des objectifs de production/cueillette
- 1.3. Évalue l'adéquation des moyens nécessaires aux objectifs fixés
- 1.4. Établit le plan d'activité de l'année
- 1.5. Élabore un plan d'assolement/de rotation
- 1.6. Conçoit un système d'irrigation économe en eau
- 1.7. Vérifie ou fait vérifier le matériel en amont de la saison de production
- 1.8. Organise un chantier de récolte ou de cueillette
 - 1.8.1. Planifie les périodes de récolte et/ou de cueillette
 - 1.8.2. Prépare le matériel de récolte et/ou de cueillette
 - 1.8.3. Explique les consignes et modalités de récolte/cueillette aux salariés ou/et saisonniers
 - 1.8.4. Contrôle la qualité des produits de récolte/cueillette
- 1.9. Prend des consignes et rend compte

2. Culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

- 2.1. Pose un diagnostic sur l'état de l'agro - écosystème
- 2.2. Planifie et hiérarchise les actions à mener
- 2.3. Réalise le choix variétal
- 2.4. Choisit la parcelle d'implantation
- 2.5. Prépare le sol avec des techniques et matériels adaptés
- 2.6. Réalise les semis et plantations
- 2.7. Met en place des couverts végétaux
- 2.8. Met en place et/ou entretient des infrastructures agro - écologiques
- 2.9. Réalise la taille
- 2.10. Réalise des greffes
- 2.11. Réalise des opérations de multiplication asexuée (bouturage, marcottage, division de pied, multiplication de rhizomes...) et sexuée (pollinisation)
- 2.12. Établit un plan de fertilisation des cultures
- 2.13. Établit un plan d'épandage
- 2.14. Épand des amendements et fertilisants
- 2.15. Met en place des méthodes de suivi des ravageurs
- 2.16. Met en place des modalités de protection des cultures contre les parasites (biocontrôle, traitements phytopharmaceutiques)
- 2.17. Pratique le désherbage manuel, mécanique, par occultation ou à l'aide de produits phytopharmaceutiques
- 2.18. Réalise le binage
- 2.19. Met en place le paillage
- 2.20. Irrigue les cultures et régule le système d'irrigation
- 2.21. Détermine la date de récolte en fonction des stades physiologiques et des conditions météorologiques
- 2.22. Récolte manuellement ou mécaniquement avec des matériels adaptés aux productions
- 2.23. Tri et conditionne les produits selon leur destination
- 2.24. Arrache les vieilles plantations en appliquant les consignes sanitaires
- 2.25. Enregistre les données permettant d'assurer la traçabilité du produit
- 2.26. Consigne l'ensemble des activités de l'exploitation dans un cahier de culture (plan des parcelles, rotations, origine des graines et plants...)
- 2.27. Consigne l'utilisation des intrants dans un registre de suivi

- 2.28. Met à jour les documents relatifs au suivi et contrôle en culture biologique
- 2.29. Enregistre les apports en eau

3. Cueillette de plantes sauvages

- 3.1. Interprète une commande de client
- 3.2. Prospecte des zones de cueillette
- 3.3. Recherche des informations permettant d'apprécier la qualité des milieux (absence de pollution...)
- 3.4. Recherche les propriétaires des sites potentiels de cueillette
- 3.5. Effectue les démarches nécessaires autorisant le prélèvement sur un site
- 3.6. Identifie les plantes à cueillir
- 3.7. Évalue le niveau de la ressource par rapport aux quantités recherchées
- 3.8. Apprécie les stades physiologiques des plantes à cueillir
- 3.9. Essaie et adapte les techniques de cueillette
- 3.10. Sélectionne les plantes à cueillir sur site
- 3.11. Cueille dans le respect de la législation, de l'environnement et de la biodiversité
- 3.12. Effectue la remise en état du sol de la zone de prélèvement des racines
- 3.13. Transporte les plantes fraîches et prend les dispositions pour éviter la fermentation et les contaminations
- 3.14. Se consulte avec les autres cueilleurs pour éviter la surexploitation des sites

4. Séchage

- 4.1. Prépare les plantes ou les parties de plante avant séchage (tri, tronçonnage, broyage, émondage, fermentation, lavage, échaudage, étuvage...)
- 4.2. Met en œuvre le séchage naturel à l'air libre ou par ventilation
- 4.3. Contrôle régulièrement l'état du produit en cours de séchage (brassage, durée, température, hygrométrie, couleur, parfum, texture...)
- 4.4. Mesure le taux de matière sèche (étuve)
- 4.5. Enregistre les données dans une fiche spécifique au séchage et à la traçabilité
- 4.6. Prélève des échantillons de produits séchés destinés aux clients ou aux autorités sanitaires

5. Distillation

- 5.1. Prépare la plante à traiter selon les besoins : coupe, broyage...
- 5.2. Contrôle les paramètres d'extraction : vapeur, température, pressions, dureté de l'eau, quantité d'huile essentielle produite
- 5.3. Contrôle régulièrement l'huile essentielle en cours d'extraction
- 5.4. Sépare les huiles essentielles de l'hydrolat
- 5.5. Filtre les huiles essentielles et hydrolats
- 5.6. Affranchit l'alambic
- 5.7. Désinfecte les contenants afin d'éviter les contaminations bactériologiques des produits
- 5.8. Nettoie et entretient le matériel, détecte et répare les pannes
- 5.9. Gère les déchets et l'évacuation de l'eau chaude de l'alambic dans le respect de la réglementation en vigueur

6. Conditionnement et stockage

- 6.1. Commande les fournitures et matériels nécessaires au conditionnement des produits
- 6.2. Conditionne et stocke les produits issus du séchage ou de la distillation selon la demande et les règles en vigueur (ensachage, mise en flacon, étiquetage...)
- 6.3. Réalise un contrôle permanent des produits stockés et de leur aire de stockage
- 6.4. Gère les stocks de produits élaborés en respectant notamment les durées de conservation
- 6.5. Congèle des produits frais ou secs
- 6.6. Stocke les échantillons de produit séchés destinés aux contrôles
- 6.7. Livre le produit de la récolte/cueillette aux acheteurs

7. Contrôle des productions

- 7.1. Réalise et fait réaliser des analyses de produits issus du séchage ou de la distillation, à partir d'échantillons représentatifs
- 7.2. Interprète les résultats d'analyses et les compare aux normes (AFNOR, cahier des charges IGP ou AOP, pharmaceutiques ...) et aux exigences commerciales
- 7.3. Identifie les points à améliorer en fonction des résultats d'analyses
- 7.4. Réalise une veille documentaire sur les PPAM et la première transformation



SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES (SPS)

Le tableau suivant présente les SPS emblématiques de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Les SPS sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Les SPS particulièrement importantes en agriculture biologique y sont indiquées, quand il y a lieu, en gras.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES En « gras » les SPS particulièrement importantes en agriculture biologique	FINALITÉS
Pilotage technico-économique de la culture de PPAM	<ul style="list-style-type: none"> • Planification de l'assolement • Repérage d'une parcelle propice à l'installation de la culture • Planification des activités • Gestion de l'enherbement • Gestion des besoins en eau • Gestion de la fertilité des sols • Observation des parcelles cultivées 	Produire des plantes dans des conditions optimales
Interventions liées à la production de PPAM	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de semis et de plantations • Mise en œuvre de l'irrigation • Réalisation d'opérations de multiplication asexuée ou sexuée • Récolte • Contrôle du fonctionnement de l'alambic et de la production d'huiles essentielles • Mise en œuvre d'un processus de séchage 	Assurer la production de produits commercialisables

Le tableau ci-dessous présente le champ de compétences et les SPS relatives aux activités de cueillette de plantes sauvages.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES En « gras » les SPS particulièrement importantes en agriculture biologique	FINALITÉS
Cueillette de plantes sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • Prospection d'une ou des zone(s) de cueillette • Organisation de la cueillette 	Cueillir des plantes sauvages au stade optimal



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Le référentiel de compétences du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » est constitué de deux capacités (C 1 et C 2). Une capacité complémentaire relative à la cueillette de plantes sauvages peut être mise en œuvre (C3).



LISTE DES CAPACITÉS ATTESTÉES PAR LE DIPLÔME

Le tableau suivant met en lien les capacités avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

CAPACITÉS	CHAMPS DE COMPÉTENCES et finalités	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES En « gras » les SPS particulièrement importantes en agriculture biologique
C1 : ASSURER LE PILOTAGE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE LA CULTURE DE PPAM	Pilotage technico-économique de la culture de PPAM <i>Produire des plantes dans des conditions optimales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Planification de l'assolement • Repérage d'une parcelle propice à l'installa- tion de la culture • Planification des activités • Gestion de l'enherbement • Gestion des besoins en eau • Gestion de la fertilité des sols • Observation des parcelles cultivées
C2 : RÉALISER LES INTERVEN- TIONS LIÉES À LA CULTURE DE PPAM	Interventions liées à la production de PPAM <i>Assurer la production de produits commercialisables</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de semis et de plantations • Mise en œuvre de l'irrigation • Réalisation d'opérations de multiplication asexuée ou sexuée • Récolte • Contrôle du fonctionnement de l'alambic et de la production d'huiles essentielles • Mise en œuvre d'un processus de séchage
CAPACITÉ COMPLÉMENTAIRE	CHAMPS DE COMPÉTENCES et finalités	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES En « gras » les SPS particulièrement importantes en agriculture biologique
C3 : RÉALISER LES OPÉRATIONS DE CUEILLETTE DE PLANTES SAUVAGES	Cueillette de plantes sauvages <i>Cueillir des plantes sauvages au stade optimal</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prospection d'une ou des zone(s) de cueillette • Organisation de la cueillette



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le certificat de spécialisation « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

Le CS comporte deux UC. Il peut comporter une unité complémentaire relative à la cueillette de plantes sauvages.

Le CS peut être délivré avec une mention agriculture biologique lorsque des conditions concernant la formation et l'évaluation, précisées dans le référentiel d'évaluation, sont réunies.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

Toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.



MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

UC	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CAPACITÉS	CRITÈRES
UC 1	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec les SPS du champ « pilotage technico-économique de la culture de PPAM »	C1 : Assurer le pilotage technico-économique de la culture de PPAM	Choix de conduite technique <i>Le candidat détermine des itinéraires culturaux cohérents avec les objectifs et les moyens de production</i>
			Organisation des activités de production <i>Le candidat planifie le travail et articule les interventions concernant les cultures et éventuellement la cueillette</i>
UC 2	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail en lien avec des SPS du champ « interventions liées à la culture de PPAM » relatives à plusieurs moments clés de la conduite de culture	C2 : Réaliser les interventions liées à la culture de PPAM	Observation de la culture/plante <i>Le candidat apprécie par ses observations l'état des cultures aux différents stades de leur développement et de leur transformation</i>
			Organisation de l'intervention <i>Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables à son intervention</i>
			Réalisation de l'intervention <i>Le candidat met en œuvre les différents travaux</i>
UC 3	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail abordant la prospection et la cueillette en lien avec les SPS du champ « cueillette »	C3 : Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages	Sélection des sites <i>Le candidat choisit le ou les sites de cueillette</i>
			Prélèvements des plantes <i>La sélection des plantes et les techniques de cueillette répondent à la commande et permettent de préserver la ressource</i>
			Préservation des propriétés des plantes récoltées <i>Le candidat met en place les conditions nécessaires au maintien des principes actifs et des propriétés sanitaires des plantes récoltées</i>

Modalités d'évaluation spécifiques pour obtenir la mention « agriculture biologique » (AB)

Les modalités d'évaluation des trois capacités présentées ci-dessus s'appliquent à la mention « agriculture biologique » (AB). Deux conditions supplémentaires sont indispensables pour l'obtention de la mention AB :

- les situations d'évaluation s'appuient sur des situations de travail en lien avec des SPS identifiées comme particulièrement importantes en AB, lorsque celles-ci existent ;
- les situations de travail, support de l'évaluation, devront toutes avoir été vécues dans une entreprise en agriculture biologique.

SIGLIER



AB	Agriculture biologique
AOP	Appellation d'origine protégée
BP REA	Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole
C	Capacité
CASDAR	Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural
CGEA	Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Code APE	Code d'activité principale
Code NAF	Code nomenclature d'activité française
CS	Certificat de spécialisation
CP PPAM	Conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales
FDAS	Fiche descriptive des activités spécialisées
Ha	Hectare
IGP	Indication géographique protégée
NSF	Nomenclature des spécialités de formation
PPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SPS	Situation professionnelle significative
UC	Unité capitalisable

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômés de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Mars 2020

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR